

COMPTES RENDUS REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 14 Avril 2015

L'an Deux mille quinze, le Mardi 14 Avril à 20 heures 15mn, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. LESAGE Norbert, Maire.

Présents :

Mrs Norbert LESAGE - Arnaud CONDE - Alain MEILLON - Samuel BEAUREPAIRE - Daniel JOLY - Gilbert LUBIN - Jacques VERTES - Eric BAYEUX

Mmes Corinne FORVEILLE - Nathalie JARDIN -- Catherine MARIE - Mélanie LECOUTURIER

Absents excusés :

- Omar TOUZANI donnant pouvoir à Mme Corinne FORVEILLE

- Isabelle MIALDEA donnant pouvoir à M. Alain MEILLON

- Stéphane BARETTE donnant pouvoir à Mme Catherine MARIE

Elue secrétaire : Mme Catherine MARIE

N° 2015-05-01 : COMPTE DE GESTION 2014 :

Le Conseil Municipal approuve à 14 voix pour et 1 abstention le Compte de Gestion 2014 de Madame le Percepteur.

N° 2015-05-02 : COMPTE ADMINISTRATIF 2014 :

Le Conseil Municipal au vu du Compte Administratif 2014 adopte à l'unanimité les résultats suivants :

Résultat de l'exercice de fonctionnement	+ 75 767,15 €uros.
Résultat de l'exercice cumulé de fonctionnement	+ 350 123,75 €uros.
Résultat de l'exercice d'investissement	- 151 490,48 €uros
Résultat de l'exercice cumulé d'investissement	- 138 995,66 €uros.

N° 2015-05-03 : AFFECTATION DU RESULTAT 2014 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2015 :

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'affecter au Compte 1068 Affectation du Résultat, la somme de 158363,70 €uros de l'excédent de fonctionnement pour couvrir le besoin de financement de l'investissement et les restes à réaliser de Dépenses Investissement et décide d'affecter la somme de 191760,05 €uros en section de fonctionnement au report à nouveau créditeur ligne 002 Excédent Reporté

N° 2015-05-04 : TAUX D'IMPOSITIONS POUR L'ANNEE 2015 :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'une augmentation **de 2 % du taux** des trois taxes, et vote à l'unanimité les taux des trois taxes servant de calcul pour les impôts soit :

- Taxe d'habitation :	de 8.45% passant à 8,62 %.
- Taxe Foncière Bâti :	de 17.19% passant à 17,53 %.
- Taxe Foncière Non-Bâti :	de 30,64% passant à 31,25 %;

N° 2015-05-05 : BUDGET PRIMITIF 2015 :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le Budget Primitif 2015 suivant :

Dépenses de fonctionnement	536749.05 €uros.
Recettes de fonctionnement	536749.05 €uros.
Dépenses d'investissement :	487078.75 €uros.
Recettes d'investissement :	487078.75 €uros.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. La séance est levée à 23 heures 15.